



PROCEDURE DE POSITIONNEMENT ET D'EVALUATION

Préambule :

Ce positionnement a pour objectif d'analyser et d'identifier votre besoin au travers de votre projet professionnel. A l'issu, il vous sera proposé une proposition commerciale avec la présentation des différents modes de financement, un parcours de formation personnalisé, le cout de la formation globale.

Pour tous les cas et sur la base d'un entretien, il sera abordé :

Déroulement du procédé de positionnement :

A. Dans le cas d'un projet de transition professionnelle, le positionnement préalable est un bilan de vos compétences, vos acquis, et vos expériences qui permettent d'évaluer votre niveau :

1. Un questionnaire d'entrée qui porte sur :

Renseignements d'ordre général

Nom / Prénom	
Coordonnées	
Expérience(s) professionnelle(s)	
Prescripteur	
Financier	

Projet de l'apprenant

Motivation pour suivre la formation	
Objectif professionnel	

Attente vis à vis de la formation et motivation

Attente	
Motivation(s)	

Disponibilité pour la formation

Temps consacré à l'apprentissage	
Périodes, horaires, journées pour la formation	
Expérience en conduite	



1. Une évaluation de départ sur simulateur (voir <https://www.jacquierconduite.fr/pedagogie/>)
2. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont communiqués.

B. Dans le cas où vous choisissez de mobiliser vos droits CPF pour obtenir un permis de conduire de la catégorie B ou dans la catégorie A

Cette possibilité implique cependant deux conditions d'éligibilité :

- Que l'obtention du permis de conduire contribue à la réalisation de votre projet professionnel ou à favoriser la sécurisation de votre parcours professionnel ;
- Que vous ne faites pas l'objet d'une suspension de permis de conduire, d'une interdiction de solliciter un permis de conduire ou d'une récupération de points.



Pour rappel : les conditions pour s'inscrire au permis de conduire via le compte personnel de formation (CPF) évoluent à compter du 19 mai 2024. Vous ne pouvez plus utiliser votre CPF pour financer une formation de conduite si vous êtes déjà titulaire d'un permis vous permettant de conduire un autre type de véhicule. Par exemple, si vous avez déjà le permis voiture vous ne pouvez pas financer votre permis moto avec votre CPF.

Déroulement du procédé de positionnement :

1. Une attestation sur l'honneur pour s'inscrire à une formation « Permis de conduire » : Cette attestation est fournie sur le compte CPF et doit être transmise à l'organisme de formation qui s'engage à la conserver 5 ans.

Types de positionnement :

Cas n°1 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la réalisation de votre projet professionnel.

Dans ce cas, lequel ?

.....

Cas n°2 L'obtention du permis de conduire contribuerait à la sécurisation de votre parcours professionnel car :

1. Il facilitera votre recherche d'emploi
2. En application d'une clause de mobilité géographique, votre lieu de travail est maintenant significativement éloigné de votre domicile
3. Vous serez bientôt amené(e) à travailler en horaire décalé (notamment la nuit)
4. Vous êtes amené(e) à exercer des contrats de travail successifs sur des lieux éloignés de votre domicile

Autre :

Attention, si vous êtes actuellement en emploi, il faut savoir que :

L'obtention du permis de conduire vise à permettre une évolution professionnelle, au sein de votre entreprise ou en-dehors de celle-ci.

L'obtention d'un permis de conduire n'a pas pour objet de permettre votre adaptation au poste de travail que vous occupez au sein de votre entreprise.

Si l'obtention du permis est nécessaire à l'adaptation au poste de travail que vous occupez actuellement, alors la préparation de celui-ci peut être financée par votre entreprise. N'hésitez pas à vous rapprocher de votre employeur.

Je soussigné M/ Mme

Domicilié(e) à

Certifie sur l'honneur :

L'exactitude des informations mentionnées dans le présent document et ne pas faire l'objet d'une suspension en cours de mon permis de conduire ou d'une interdiction de solliciter un permis de conduire, ni être en recherche d'une récupération de points de permis de conduire.

À

Le

Signature :

1. Une évaluation de départ sur simulateur (voir <https://www.jacquierconduite.fr/pedagogie/>)
2. Un compte rendu de l'évaluation ainsi qu'un devis détaillé et un programme de formation vous sont communiqués.

Déroulement du procédé d'évaluation :

1. Avant la formation :

Avant la signature du contrat de formation pour le permis de la catégorie B ou de la catégorie A, vous devez effectuer une évaluation de départ. Cette évaluation est obligatoire par l'arrêté du 5 mars 1991.

Cette évaluation permettra d'établir un premier diagnostic de l'apprenant en termes de conduite et de sécurité routière afin d'individualiser son parcours de formation. En effet, l'évaluation permet de quantifier un nombre d'heures de formation à la conduite automobile pour passer l'examen pratique dans les meilleures conditions. L'élève pourra ainsi, en concertation avec l'école de conduite, organiser un calendrier de formation. Cette évaluation n'impose pas un nombre d'heures. Il s'agit d'un prévisionnel qui est susceptible d'être modifié en fonction de la progression de l'apprenant (la motivation et la fréquence des leçons de conduite ont une influence sur le nombre d'heures de formation).

 Une évaluation de départ sur simulateur (voir <https://www.jacquierconduite.fr/pedagogie/>)

2. Durant la formation

Durant la formation, pour évaluer votre progression et votre autonomie sur les 4 domaines de compétences indiquées dans le programme de formation, au moins un bilan intermédiaire de des compétences est organisé à mi-parcours permettant ainsi de faire point sur l'état d'avancement des compétences acquises et éventuellement de réactualiser le volume d'heures défini lors de l'évaluation de départ.

3. Fin de formation

Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l'examen pratique du permis de conduire. Il s'effectue dans le cadre d'un examen blanc en situation réelle de l'examen.